

L'atelier monétaire de Saint-Maurice-d'Agaune

Colin MARTIN

Tous les numismates mentionnent l'atelier monétaire de Saint-Maurice-d'Agaune, mais, à ce jour, aucun n'a encore pu démontrer qu'il ait réellement existé, ni depuis quand il aurait été en fonction. Invité à participer à un colloque organisé à Reggio in Emilia, consacré au *Corpus Nummorum Italicorum* et à la collection de Victor-Emmanuel III, actuellement conservée au Musée des Thermes, à Rome, nous avons saisi l'occasion de réexaminer les attributions des monnaies de Savoie, et signaler celles qui sont apparues depuis la sortie de presse, en 1910, du premier volume, consacré à la maison royale de Savoie.

Plusieurs comtes de Savoie ont frappé monnaie dans nos régions : Saint-Maurice, Nyon, Gex, Cornavin. Cette recherche nous a amené tout naturellement à retrouver, dans la littérature et dans les documents d'archives, ce qu'il en était vraiment de l'atelier localisé à Saint-Maurice. Nous ne parlerons pas ici des triens mérovingiens portant le nom de l'atelier : ACAUNO, frappés aux VI^e et VII^e siècles. Ils ont été étudiés et publiés d'une manière exhaustive par H.-U. Geiger¹.

Nous aimerions retrouver les raisons qui ont fait attribuer à cette localité des deniers imités de ceux de Louis-le-Pieux (814-840), dont le prototype porte les légendes (fig. 1) :

+ HLUDOVVICUS IMP
+ XPISTIANA RELIGIO

croix cantonnée de 4 besants
temple tétrastyle, avec une croix entre les piliers, au centre



Fig. 1.

¹ H.-U. GEIGER, « Die merovingischen Münzen in der Schweiz », *Revue suisse de numismatique*, 58, 1979, pp. 83-178, pl. 1-7.

• Pour faciliter nos lecteurs, nous avons choisi de reproduire des dessins. Les photographies de petites pièces de cette époque, rarement bien conservées, eussent été beaucoup moins lisibles.

Le premier à attirer l'attention des numismates sur ce denier fut, à notre connaissance, E. CARTIER, dans la *Revue de la numismatique française*, qu'il dirigeait en collaboration avec L. de la Saussaie, plus précisément dans le second volume de cette collection². Dans le même numéro F. de SAULCY, de Metz, publiait le trésor découvert à Belvezet, près d'Uzès (Gard), l'année avant. Cette trouvaille contenait 252 deniers de Charlemagne et de Louis-le-Pieux. Parmi ceux-ci, une obole et trois deniers aux légendes susmentionnées³. Cartier écrivait en note à son article : « Il me paraît probable que les nombreuses pièces au type du Temple ou de l'Autel Chrétien, avec cette légende : XPISTIANA RELIGIO, et le nom HLUDOVVICUS ou LUDOVICUS IMP, proviennent de monnayages analogues de prélats auxquels Louis-le-Débonnaire aurait fait cette concession, et qui auront pu continuer quelque temps après sa mort : l'abondance de ces pièces, leurs grandes variétés de coins justifient cette conjecture. »⁴ On voit par cette note que Cartier mettait sur le même pied les deniers aux légendes HLUDOVVICUS et LUDOVICUS. De plus, il ne ressort pas que l'auteur ait jamais rencontré des légendes abrégées : XPIANA RELIGIO, si ce n'est, sans commentaire, un denier attribué à Carloman (pl. X, 20), frappé à Arles (*Constantia*), dont le droit présente la légende CRIANA RELIGIO. Ce denier montre toutefois d'autres particularités : la légende CRIANA n'est pas autour du temple mais d'une croix simple, non cantonnée. Au revers le temple est très différent de ceux de Louis-le-Pieux : édifice sans fronton ni colonnes, avec au centre une petite croix, denier reproduit par POEY D'AVANT⁵.

L'année suivante le marquis de PINA, de Romans en Dauphiné, publiait une *Notice sur quelques monnaies inédites, ou peu connues, frappées dans les environs du Lac Léman*⁶. Ce numismate s'était fait connaître par la publication d'une planche supplémentaire⁷ aux *Monnoies des prélats et barons* de DUBY⁸. On sait qu'il collectionnait notamment les monnaies des provinces formées du démembrement du deuxième royaume de Bourgogne.

La planche VII accompagnant sa « Notice » illustre un denier imité de Louis-le-Pieux avec la légende : HLUDOVVICUS IMP / XPISTIANA RELIGIO, et trois deniers portant les légendes abrégées LUDOVICUS et XPIANA RELIGIO (n^{os} 2, 7 et 8). Le numéro 2 est décrit comme plus léger et d'un argent évidemment moins pur. La légende du droit est écrite sans l'aspiration H, et sans le double V, soit LUDOVICUS IMP (fig. 2).

² E. CARTIER, « Notice sur des monnoies de Carloman », *Revue de la numismatique française*, année 1837, pp. 335-346, pl. X.

³ F. DE SAULCY, de Metz, « Deniers carlovingiens, déterrés à Belvezet, près d'Uzès (Gard) », *Revue de la numismatique française*, année 1837, pp. 347-359, pl. XI.

⁴ E. CARTIER, *op. cit.*, p. 344.

⁵ Faustin POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, deuxième volume, Paris, 1860, p. 338, 4084, pl. XCII, 11.

⁶ Le marquis de PINA, *Notice sur quelques monnoies inédites, ou peu connues, frappées dans les environs du Lac Léman*. R. N. 3. 1838.

⁷ Cf. *Revue de la numismatique française*, 3, 1838, pp. 122-131.

⁸ Pierre-Ancher TOBIESEN-DUBY, *Traité des monnoies des barons...*, Paris, 1790.



Fig. 2. — LUDOVICUS IMP / XPIANA RELIGIO
Imitation trouvée dans nos régions, frappée de l'an mille au milieu du XIV^e siècle.

L'auteur réfute l'attribution de cette pièce à l'empereur Louis III, dit l'Aveugle, fils de Boson, que lui donnent les numismates allemands. Il préfère celle d'E. Cartier, qui attribue ces pièces à la production de quelque atelier épiscopal. Le marquis de Pina n'en dit pas plus et lui non plus n'attire pas l'attention sur l'abréviation de la légende XPIANA, ce qui nous étonne, puisque deux autres pièces de sa planche VII (les n^{os} 7 et 8) portent également cette légende nouvelle, sinon insolite. Les deux deniers portent la croix cantonnée, le n^o 7 de quatre besants, le n^o 8 des lettres AIMO. Le marquis de Pina n'hésite pas à attribuer le n^o 7 à Amédée IV (1232-1252), rappelant que l'empereur Frédéric II avait érigé en sa faveur le Chablais en duché, en 1238 (fig. 3).



Fig. 3. — DUX CHABLASII / XPIANA RELIGIO
Denier très certainement frappé à Saint-Maurice par Amédée IV (1232-1252).

Et d'ajouter : « Cette érection, toute honorifique, ne donnait pas au comte de nouveaux droits, et encore moins celui de battre monnaie, (droits) qui appartenaient depuis longtemps à ses auteurs. Mais cette érection autorisa ce comte AME IV à faire inscrire le titre de duc sur ses monnoies, ce que n'avaient fait ses prédécesseurs. » Rappelons à ce propos qu'ils n'étaient que comtes de Savoie. Ce n'est que sous Amédée VIII, en 1416, que la Savoie fut érigée en duché par l'empereur Sigismond.

La pièce n^o 8 (fig. 4) ne pose pas de problèmes d'attribution : AIMO DUX CHABLASII est manifestement Aymon, comte de Savoie (1329-1343), lui aussi duc de Chablais par son père Amédée V (1285-1323), frère d'Amédée IV (1232-1252), dont il a été question plus haut (fig. 4).

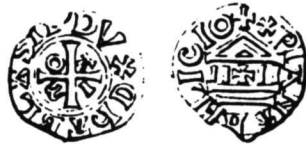


Fig. 4. — DUX CHABLASII — AIMO / XPIANA RELIGIO
Denier frappé à Saint-Maurice par Aymon (1329-1343).

Pour être complet, signalons que le marquis de Pina n'hésite pas à attribuer à Amédée VI (1343-1383) le denier qu'il reproduit sous n° 9 aux légendes : AMED COMES / DE SABAUDIA (fig. 5), pièce imitée du type lausannois : Temple sur 3 besants / croix cantonnée d'un besant et d'une pointe de flèche, pièce probablement frappée à Nyon (fig. 5).



Fig. 5. — AMED COMES / DE SABAUDIA
Denier frappé à Nyon par Amédée VI (1343-1383), à l'imitation de deniers des évêques de Lausanne.

Il lui attribue de même le denier imité de ceux frappés à Genève, à l'effigie de saint Pierre, pièce probablement aussi frappée à Nyon, dès 1364, date de réouverture de l'atelier par Amédée VI (fig. 6).



Fig. 6. — AMED COMES / DE SABAUDIA
Denier frappé à Nyon par Amédée VI (1343-1383), à l'imitation de deniers des évêques de Genève.

En résumé, le marquis de Pina ne s'est pas déterminé sur l'origine de la pièce qui nous intéresse le plus, le denier n° 2 de sa planche, portant les légendes : LUDOVICUS IMP / XPIANA RELIGIO, croix avec quatre besants / temple avec une croix au centre de quatre colonnes. Cette pièce est très certainement antérieure aux n°s 7 et 8.

Quelques années plus tard paraissait la première étude d'ensemble des monnaies de Savoie, celle de Domenico PROMIS : *Monete dei Reali di Savoia*⁹. Cet auteur ne cite aucune monnaie des premiers comtes qui, à notre connaissance, ont frappé à Suse : Oddon (1056-1060) et Pierre I (1060-1078). Les descriptions et les illustrations de Promis ne commencent qu'avec les frappes d'Humbert II (1080-1102), à Suse. Il n'a pas connu la pièce frappée à Rhême (Saint-Rhémy) par Amédée III (1103-1148) ni le denier frappé à Suse par Thomas I (1188-1232), non plus celui de Pierre II (1263-1268).

D. Promis ne cite aucune monnaie au temple carolingien, aucun des deniers qui nous intéressent présentement. Nous n'y rencontrons ni les deniers que nous attribuons à Amédée III, ni ceux que Jacobus de Nyon frappait à Saint-Maurice pour Amédée IV, vers 1235. Non plus les deniers de Mosé Millemerces, pour Philippe I, en 1278. Ni encore celui d'Aimon, ni ceux d'Edouard (vers 1327). Ces deniers étaient, à n'en pas douter, au type immobilisé du temple carolingien. Enfin, nous ne trouvons pas non plus, dans Promis, le denier imité de ceux de Lausanne, ni ceux au saint Pierre, imités de ceux frappés à Genève, dont on attribue la frappe à Amédée VI (1343-1383).

Il n'est pas téméraire de penser que la « Notice » du marquis de Pina n'ait suggéré à Rodolphe BLANCHET son « *Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman* »¹⁰. Contrairement au marquis de Pina, R. Blanchet attribue à Aymon le denier CHABLASII DUX / XPIANA RELIGIO, donné par son prédécesseur à Amédée IV. Il avance comme justification la similitude des lettres sur les deux pièces, moitié gothiques moitié latines (p. 104). Ce faisant R. Blanchet fait fi de l'argument qui nous semble important : celui de l'érection du Chablais en duché, sous Amédée IV, en 1238, c'est-à-dire un siècle auparavant. On doit constater que ni l'un ni l'autre de ces auteurs ne se prononce sur l'attribution ni sur la datation des deniers LUDOVICUS / XPIANA de la planche VII, 2.

Il est intéressant aussi de constater que R. Blanchet, qui se consacre aux monnaies des pays voisins du Léman, ne parle pas de l'atelier de Saint-Maurice, même pas pour les monnaies qu'y ont frappées les comtes de Savoie, avec la titulature CHABLASII DUX. La seule allusion à Saint-Maurice est à propos des deniers imités de ceux de Lausanne, dont il écrit : « Nous ne savons pas si ce denier a été frappé à Saint-Maurice ou ailleurs. M. Promis n'en parle pas dans son ouvrage » (p. 105).

Pour résoudre le problème de l'attribution à l'atelier de Saint-Maurice de nos deniers à la légende XPIANA RELIGIO, il aurait fallu aux numismates précités au moins une trouvaille comportant de telles pièces, en association avec d'autres.

⁹ Domenico PROMIS, *Monete dei reali di Savoia*, Torino, 1841.

¹⁰ Rodolphe BLANCHET, « Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman », *MDR*, t. XIII, pp. 170-397, pl. I-VIII. Tiré à part, Lausanne, 1854, pp. 1-228, pl. I-VIII + carte.

La trouvaille faite à Montagny sur Lutry comptait 1200 petites monnaies¹¹ ; malheureusement pour nous, aucune de ces pièces ne provenait d'ateliers du bassin du Léman. Nombre d'entre elles avaient été frappées dans la vallée du Rhône : Lyon, Vienne, Avignon, Clermont en Auvergne. Quelques rares exemplaires provenaient de l'atelier de Suse, frappés par Humbert II de Savoie (1080-1103). Une suite des pièces de cette trouvaille aurait été déposée au musée cantonal vaudois. Malgré nos recherches, nous n'y avons pas trouvé de denier XPIANA, provenant de cette trouvaille.

Un enfouissement monétaire contemporain est celui d'Espaly, près du Puy (conservé au musée du Puy)¹². Il s'agissait également de petites monnaies de la vallée du Rhône. Malheureusement, aucune de ces quelque 7000 pièces n'est signalée au type que nous recherchons : XPIANA RELIGIO.

La trouvaille faite à Villeneuve (Chablais)¹³, elle aussi, ne comportait que des deniers de Lausanne : CIVITAS EQSTRI — TSOI SAVIO — BEATA VIRGO — OIVAS IOST, et trois deniers au saint Pierre de l'évêché de Genève.

Les pièces trouvées à Arzier (VD)¹⁴ étaient aussi de l'atelier de Lausanne : CIVITAS EQSTRI — TSOI SAVIO, et sept de l'atelier des barons de Vaud, à Nyon (1286-1350).

R. Blanchet signale pourtant la trouvaille d'une pièce isolée, à Saint-Maurice même¹⁵ : un denier à la légende XPIANA RELIGIO. Bien qu'unique, cette pièce reste intéressante pour nous, puisqu'elle a été trouvée dans les fondations d'une porte fort ancienne.

L'excellente supervision faite par R. Blanchet n'apporte jusque-là rien à la solution de notre problème. De son côté le *Bulletin de la Société suisse de numismatique*¹⁶ signalait une trouvaille, faite à Saint-Gingolph, d'oboles aux légendes LUDOVICUS IMP / XPISTIANA RELIGIO, attribuées à Louis-le-Pieux. La transcription des légendes nous semble incorrecte, en tous cas imprécise. Nous n'avons jamais vu des deniers portant ces légendes accouplées, à savoir : LUDOVICUS et XPISTIANA, ni HLUDOVVICUS et XPIANA. S'agissant d'une trouvaille faite au Bouveret, proche de Saint-Maurice, la légende devait être LUDOVICUS IMP / XPIANA RELIGIO.

Quelques pages plus loin, Maurice de PALÉZIEUX¹⁷ rappelle que ce type, resté en usage fort longtemps, ne peut donc pas aider à dater la tombe, comme le faisait le rédacteur de la notice ci-dessus¹⁸.

Le dictionnaire de LEVADE¹⁹ signale deux trouvailles qui ne nous apprennent pas grand-chose : celle faite à Vévey aurait réuni des pièces de Pépin,

¹¹ Rodolphe BLANCHET, *op. cit.*, pp. 205-207.

¹² R. BLANCHET, *op. cit.*, p. 205. — Cf. *Revue numismatique*, 1838, pp. 450-453.

¹³ R. BLANCHET, *op. cit.*, p. 207.

¹⁴ R. BLANCHET, *op. cit.*, pp. 209-211.

¹⁵ R. BLANCHET, *op. cit.*, pp. 214.

¹⁶ *BSN*, t. 4, 1885, p. 90.

¹⁷ Maurice de PALÉZIEUX, *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, t. 4 (1885), p. 99.

¹⁸ Jean DUPLESSY, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*. Paris, Bibl. Nat., T. I, 751-1223, 1985, p. 114, 305, trouvaille omise à l'index, où il manque également la trouvaille faite en 1885 à Saint-Gingolph, p. 114, 305 (cf. *Bull. de la Soc. suisse de numism.* 4, 1885, pp. 90 et 99).

¹⁹ Louis LEVADE, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du Canton de Vaud*, Lausanne, 1824, p. 334.

Charlemagne, Louis-le-Pieux, Philippe-le-Bel et Philippe-le-Long (Philippe V, 1316-1322). L'auteur ne précise pas qu'il s'agit d'un trésor : nous pensons qu'il ne pouvait s'agir que de pièces éparses. Une autre trouvaille, faite en 1833 à Yverdon, n'aurait comporté qu'un seul denier *au temple*, mêlé à 11 pièces de l'évêché de Lausanne, comme le précise R. Blanchet (*op. cit.* p. 207). Vu la date tardive de cet enfouissement, il ne saurait s'agir que du denier XPIANA RELIGIO.

Quelques années plus tard, Arnold MOREL-FATIO, devenu conservateur du Cabinet des Médailles du canton de Vaud, publiait²⁰ un trésor découvert par un cultivateur, à Ferreyres, village proche et en amont de La Sarraz. Ce trésor de 345 pièces ne contenait pas moins de 48 deniers au temple carolingien, à la légende XPIANA RELIGIO, dont deux pièces inédites d'Orbe. Morel-Fatio n'a pas fait observer que les pièces qu'il attribue à l'atelier de Saint-Maurice, ni celles d'Orbe, montraient les légendes contractées LUDOVICUS et XPIANA.

De son côté, André PERRIN, conservateur du Musée de Chambéry, écrivait²¹ : « Saint-Maurice d'Agaune, cette ville où l'on battit monnaie sous les rois mérovingiens, eut le premier établissement monétaire des princes de Savoie, deçà les monts. Amédée VI (lire IV) en la donnant en apanage à sa sœur Marguerite de Kibourg (1235) se réserva le droit d'y battre monnaie. Les deniers mauriciens, ainsi appelés à l'image du chef de la légion thébaine, dont ils portent l'empreinte... » Le catalogue d'où nous tirons ce texte ne comporte aucun denier au temple carolingien. Quant à ceux portant l'empreinte de saint Maurice, chef de la légion thébaine, ils en sont tout aussi absents. Ont-ils jamais existé ? Nous pensons plutôt qu'A. Perrin les a confondus avec ceux au saint Maurice frappés à Vienne, pièces qui furent par la suite imitées par les évêques de Genève. Constatons enfin qu'A. Perrin ne paraît pas avoir connu la trouvaille de Ferreyres.

La légende abrégée XPIANA, nous ne l'avons trouvée que dans nos régions, jamais sur les innombrables imitations du denier de Louis-le-Pieux, frappées dans tant d'ateliers.

Adrien BLANCHET, dans le *Manuel de la numismatique française*²², n'en signale aucune dans les pages consacrées au *Type du temple*. Cet auteur rappelle qu'ils ont été frappés notamment sous Lothaire I (840-855), Lothaire II (855-869) et Charles-le-Gros (884-887). Il rappelle encore que ce type a été monnayé dans plusieurs régions et même en Italie²³.

De même, ENGEL et SERRURE écrivaient²⁴ : « Ces monnaies furent battues dans toute l'étendue de l'Empire, sauf peut-être en Aquitaine. Il y eut un

²⁰ A. MOREL-FATIO, « Ferreyres — Description de quelques monnaies du XII^e siècle, trouvées dans cette localité », *Revue savoisiennne*, Annecy, 1871, pp. 18-23, pl. 1.

²¹ André PERRIN, « Le monnayage en Savoie sous les princes de cette Maison », *Mémoires et documents publiés par la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie*, t. XIII, Chambéry, 1872, pp. 16-17. — IDEM, *Musée départemental de Chambéry. Catalogue du médaillier de Savoie*, Chambéry, 1883, p. 16.

²² Adrien BLANCHET, *Manuel de numismatique française*, tome premier, Paris, 1912, pp. 371-372.

²³ *Ibidem*, p. 371, note 1.

²⁴ Arthur ENGEL et Raymond SERRURE, *Traité de numismatique du Moyen Age*, t. I, Paris, 1891, pp. 229-230.

grand nombre dont la fabrique est évidemment italienne : Milan a dû en émettre beaucoup. »

La trouvaille de Ferreyres, excellemment publiée par A. Morel-Fatio²⁵, est une des rares présentant, à côté de pièces d'autres ateliers, nombre de celles à la légende XPIANA RELIGIO. Cette trouvaille comportait, en effet,

- 294 deniers de Lausanne
- 2 deniers et 1 obole de Genève
- 2 deniers de Lons-le-Saunier

et deux types de pièces portant la légende XPIANA RELIGIO, à savoir :

- 2 deniers à la légende APUT ORBAM (Orbe)
- 45 deniers et 1 obole au type dit de Saint-Maurice

Toutes ces pièces semblent être de la fin XI^e-début XII^e siècle.

Les deniers de Lausanne de cette trouvaille sont datés par D. Dolivo²⁶ du début du troisième quart du XII^e siècle. Nous serions enclin à ramener cette date au début du siècle.

Les monnaies de l'évêché de Genève n'ont jamais été datées avec quelque précision, faute d'éléments dignes de foi²⁷. Ce que l'on sait, c'est que la frappe des évêques remonte au début du XI^e siècle. Trois évêques ont apposé leur nom sur leurs deniers : Conradus (1019-1025), Adalgodus (1025-1031) et Fredericus (1032-1073). Les deniers au saint Pierre, dont deux exemplaires et une obole figuraient dans la trouvaille de Ferreyres, de même que les deniers de Saint-Maurice cités plus haut, sont vraisemblablement de la fin XI^e-début XII^e.

Pour ce qui est de l'atelier du Chablais, localisé à Saint-Maurice-d'Agaune, A. Morel-Fatio se demande s'il fonctionnait au début du XII^e siècle : il répond par l'affirmative, sans toutefois nous apporter des éléments de fait, qui permettraient d'étayer son sentiment. Numismate très averti, historien consciencieux, il avait dépouillé, pour l'atelier de Lausanne, les archives communales et cantonales, ainsi que celles de Turin. Il semble n'avoir rencontré nulle part des documents relatifs à un atelier installé à Saint-Maurice, si ce ne sont les mentions que nous citerons plus loin, simples allusions à des *deniers mauriçois*.

Quelque vingt ans plus tard, un numismate genevois, Auguste LADÉ, donnait à l'Université de Genève sa leçon inaugurale de privat-docent²⁸. Il l'intitula : *Les deniers mauriçois* en prévenant ses auditeurs « qu'il avait pris pour sujet... une des parties les plus obscures et les plus difficiles de la numismatique suisse... mais aussi des plus intéressantes parce qu'il y a là des découvertes à faire et qu'il y a lieu de déployer beaucoup de sagacité pour arriver à quelque résultat », et plus loin : « On trouve souvent dans notre contrée... des pièces portant... Ludovicus imperator, orthographié de deux manières différentes, et au revers la légende christiana religio, complète ou un peu abrégée. »

²⁵ Cf. note 20.

²⁶ D. DOLIVO, « Les monnaies de l'évêché de Lausanne », *Catalogue des monnaies suisses II*, Berne, 1961 ; paru aussi dans : *Monnaies au Pays de Vaud*, BHV, XXXIII, 1964.

²⁷ Colin MARTIN, « Note sur le monnayage de l'évêché de Genève », *Gazette numismatique suisse*, 27, 1977, pp. 12-14.

²⁸ Auguste LADÉ, « Les deniers mauriçois », *Bull. de la Soc. suisse de numism.* IX, 1890, pp. 238-256.

Voilà pour la première fois un numismate qui remarque ces deux types de légendes des deniers au temple. Il adresse un hommage à Morel-Fatio « qui a fait faire tant de progrès à la numismatique en général et surtout à celle des trois évêchés qui avoisinent le Léman, et à qui appartient le mérite d'avoir reconnu qu'elles ont été frappées en Valais, à Saint-Maurice ».

Cet hommage est mérité. Il ne nous apporte toutefois pas d'éléments nouveaux permettant d'attribuer ces deniers à un atelier précis. C'est plutôt par élimination que semble avoir raisonné Morel-Fatio.

En résumé le docteur Ladé admet notre chronologie relative : les deniers HLUDOVVICUS IMP / XPISTIANA RELIGIO auraient été frappés entre la première moitié du IX^e siècle et la fin du X^e. Il admet qu'une partie de ces pièces pouvait avoir été frappée ailleurs ; nous disons, en tous cas à Milan. Quant aux deniers LUDOVICUS IMP / XPIANA RELIGIO, il en situe la frappe entre le début du XI^e siècle et le milieu du XIII^e, et précise : « ceux-ci ont tous été frappés à Saint-Maurice ». Dans ses conclusions, notre numismate affirme que le monnayage de l'abbaye de Saint-Maurice cessa avant la fin du XIII^e siècle, et, plus loin, « que les comtes de Savoie y frappèrent très peu, et qu'il n'est pas sûr que les prédécesseurs d'Aimon l'aient fait ». Avec pertinence, Ladé suggère que l'atelier de Saint-Maurice aurait été fermé lorsque celui de Nyon fut rouvert (en 1364).

Auguste Ladé n'apporte aucun élément nouveau à notre quête. Il semble avoir admis tout simplement les affirmations de Morel-Fatio, pour qui l'existence de l'atelier de Saint-Maurice ne faisait aucun doute, non plus que c'était là-bas que se frappaient les deniers au temple trouvés dans nos régions.

En 1893, Maurice BARBEY, numismate amateur vaudois, publiait la petite trouvaille faite à Valleyres-sous-Rances en mars de la même année²⁹. Une cinquantaine de deniers de l'évêché de Lausanne, au type LAUSANNA / MONETAS (Dolivo n° 2) et un seul denier, fort abîmé, mais reconnaissable au type LUDOVICUS / XPIANA, dont l'auteur a erronément restitué la légende en XPISTIANA. Il attribue ce denier à l'Evêché (sic) de Saint-Maurice d'Agaune, en Chablais, se référant expressément à la publication de Morel-Fatio sur Ferreyres.

Les œuvres de Morel-Fatio jouissaient, on le voit, et à juste titre, d'un grand crédit. C'est aussi très certainement la publication de la trouvaille de Ferreyres qui amena ENGEL et SERRURE à écrire dans le deuxième tome de leur *Traité de numismatique du Moyen Age*³⁰ : « L'atelier abbatial de Saint-Maurice en Valais paraît être une des plus anciennes monnayeries féodales des bords du Léman. Ses deniers sont des immobilisations des pièces au temple de Louis-le-Débonnaire, reproduisant avec plus ou moins de correction les légendes de leurs prototypes. » Ces deux auteurs écrivent encore : « Au XIII^e siècle, les droits monétaires des abbés passèrent aux comtes de Savoie », en se fondant sur la donation de 1239, par laquelle Amédée IV céda à sa sœur la terre de Saint-Maurice, tout en retenant expressément le *jus cudendi monetam*.

La publication d'Engel et Serrure, elle non plus, ne nous apporte aucun élément de fait nouveau sur la réalité de l'atelier attribué à Saint-Maurice, ni sur ses frappes.

²⁹ Maurice BARBEY, *La trouvaille de Valleyres*, Orbe, 1893, pp. 1-6, pl. I.

³⁰ A. ENGEL et R. SERRURE, *Traité de numismatique du Moyen Age*, t. 2, Paris, 1894, p. 774.

Promis, que nous avons cité plus haut, ne reproduit qu'un demi-gros à la légende CHAB(LASII DUX) IN ITALIA MAR(CHIO) PRI(NCEPS). Il attribue cette pièce au comte de Savoie³¹ Amédée VI (1343-1383), alors que c'est une frappe d'Amédée VIII, ordonnée entre 1416 et 1420, selon Dolivo. Depuis Promis, la numismatique savoyarde a fait de grands progrès grâce notamment au roi VICTOR-EMMANUEL III³², qui a eu la chance de trouver d'autres frappes portant la mention du Chablais. Ces pièces sont rares, et nous verrons plus loin que le *Corpus Nummorum Italicorum* mériterait d'être révisé quant à leur classement.

Cela nous amène à reprendre en détail ce que nous savons de l'atelier savoyard du Chablais. Les frappes mérovingiennes sont relativement nombreuses, ce qui s'explique par l'importance du défilé de Saint-Maurice. Rôle stratégique, mais, à l'époque, avant tout commercial. Passage nécessaire entre l'Italie et la Bourgogne, frontière entre deux zones économiques fort différentes, étape nécessaire. Un couvent important s'y est développé, avec autour de lui les marchés, les convoyeurs, des changeurs et très probablement des artisans.

On peut penser que, comme dans beaucoup d'autres centres ecclésiastiques, une imitation du denier de Louis-le-Pieux y aurait été frappée, dès le XI^e siècle, comme ce fut le cas dans les évêchés de Lausanne et de Genève. Les premières frappes des comtes de Savoie remontent à peu près à cette époque³³. Un atelier est supposé en Maurienne, puis à Suse dès le milieu du XI^e siècle. Au tournant du siècle, Umberto II (1080-1102) est en guerre ouverte avec Conrad de Franconie ; fils de l'empereur Henri VI et de Berthe de Savoie, il prétendait être en droit de revendiquer l'héritage maternel. De son côté, Frédéric de Montbéliard, gendre de Pierre I de Savoie, revendiquait le marquisat de Turin dont il s'était fait investir par l'empereur.

Boniface del Vasto, autre gendre de Pierre I, bien que tuteur d'Umberto II, émit aussi des prétentions après la mort de Frédéric de Montbéliard. L'empereur révoqua la concession de Turin, ce qui incita Bonifacio à occuper plusieurs terres au Piémont. Il en résulta une réaction des villes, qui s'émancipèrent. Humbert en profita pour s'en faire des alliées, ce qui lui permit d'affermir son indépendance sur les vallées de Suse et d'Aoste. Son successeur poursuivit avec succès cet affermissement du pouvoir des comtes. Ce prince, Amédée III, est à la charnière de deux époques, ce qui nous incite à résumer les grandes lignes de son règne.

On sait que ce prince, né en 1094, succéda à son père Umberto II en 1103, à vrai dire sous la tutelle de sa mère et d'Amédée, comte de Genève.

En 1110 déjà, à 16 ans, Amédée accompagne à Rome l'empereur Henri V (dont il était cousin). Très actif et courageux il reprend en 1130 par les armes Turin, dont l'empereur Lothaire lui confirma la possession ; en 1137, il est en France, en ambassade pour la paix avec le roi. L'année suivante, il défait le dauphin du Viennois, qui tentait de s'emparer de Montmeillan ; en 1147, il part pour la croisade, à l'instigation du pape Eugène III. Il mourut de la peste à Nicosie en mars 1148.

³¹ Luigi SIMONETTI, *Monete italiane medioevali e moderne*. Vol. 1 *Casa Savoia*, partie I, da Oddone — conte (1056) a Carlo Emanuele I duca (1630), Firenze, 1967, p. 114, 10.

³² Né à Naples en 1869, roi d'Italie de 1900 à 1946.

³³ Cf. note 31, p. 17.

Entre tous ces déplacements, il trouva encore le temps d'élargir son domaine au Val d'Aoste, à la vallée du Rhône en amont du Léman, et plus à l'ouest, en Bresse. Cette expédition par le col du Grand-Saint-Bernard intéresse tout particulièrement les numismates, car on attribue à Amédée III un denier — unique exemplaire connu — portant la légende RIMIAI VO, que les numismates ont identifié à Rhème, vallée débouchant dans la Doire, en amont d'Aoste³⁴. Cette attribution à Rhème ne résiste pas à l'examen. On s'étonne même que des numismates aient pu suivre G. de MANTEYER dans sa discussion³⁵. Elle n'était fondée que sur la toponymie mais non sur des circonstances économiques qui eussent justifié l'ouverture d'un atelier dans un lieu isolé, perdu en dehors des grandes voies de communication d'alors.

L'expédition militaire d'Amédée III en direction du Valais nécessitait une certaine préparation. Quelle que soit la saison la route du Grand-Saint-Bernard est une rude épreuve pour une troupe, plus encore pour son intendance. Nous formulons l'hypothèse que la dernière étape avant de s'engager dans les lacets de la route menant au col avait été organisée à Saint-Rhémy, sis à 1619 m d'altitude, dernière localité avant le col, sis lui à 2467 m. C'est là que l'intendance aura rassemblé la nourriture pour la troupe, le fourrage pour les bêtes de somme. Un atelier monétaire y était tout indiqué pour frapper le numéraire indispensable aux achats, à la solde de la troupe, au paiement des frais de transport. L'histoire romaine nous fournit nombre d'exemples d'ateliers éphémères jalonnant les routes des expéditions militaires.

Arrivé dans la vallée du Rhône, dans une région retirée par rapport aux ateliers monétaires de Genève et de Lausanne, il est permis de penser que l'atelier de Saint-Rhémy fut transféré à Saint-Maurice-d'Agaune. Les exemples, dans la numismatique, ne sont pas rares de voir que le premier souci d'un conquérant est d'organiser les marchés et la perception des redevances fiscales. D'où la nécessité de munir le pays en numéraire.

Quelques rares sources d'archives permettraient de supposer qu'un atelier ait existé à Saint-Maurice, en tous cas au début du XII^e siècle. Rappelons qu'en 1177, Humbert III (1148-1188) a signé un traité avec l'Eglise de Saint-Maurice, document dans le texte duquel on lit : *pro mille solidis mauritiensis monetae*. Il s'agit d'une monnaie de compte, car, à cette époque, on ne frappait pas des sous, seulement des deniers et des oboles. L'expression *moneta Mauritiensis* était donc entrée dans les mœurs, preuve que des pièces avaient été frappées depuis une génération ou deux, si ce n'est plus.

De même en 1239, Amédée IV donne le Chablais en apanage à Marguerite de Kibourg, tout en se réservant la *monnaie*³⁶. On connaît d'ailleurs le nom du responsable de l'atelier : Jacobus de Nyon.

³⁴ Georges DE MANTEYER, *Les origines de la Maison de Savoie et de Dauphiné de Viennois*, Gap, 1929, pp. 33-36.

³⁵ Cette pièce est passée de la collection de Manteyer à celles de Ladé, puis de D. Dolivo. — Offerte en Vente publique XXVII, les 15 et 16 novembre 1963, par Monnaies et Médailles S. A., à Bâle (n° 4, planche I), elle y fut rachetée par le Musée d'Aoste, grâce à la diligence de Mario Orlandoni. — Cf. *Memorie dell'accademia italiana di studi filatelici e numismatici*. Reggio Emilia, vol. I, 1981, pp. 51-53.

³⁶ Samuel GUICHENON, *Histoire générale de la royale Maison de Savoie*, Lyon, 1560, p. 259.

Peu avant, en 1238, l'empereur Frédéric II avait érigé le Chablais en duché³⁷. Ainsi le comte de Savoie devint duc; un tel honneur ne doit pas passer inaperçu. La monnaie était le grand instrument de propagande. C'est donc à Amédée IV qu'il convient d'attribuer les premières frappes aux légendes : DUX CHABLASII / XPIANA REL que le *CNI*, I, classe, sans le justifier, à Amédée VI (1343-1383), presque un siècle après l'érection du Chablais en duché³⁸. Cette attribution est d'autant plus surprenante qu'il est notoire qu'Amédée VI a signé toutes ses frappes, comme son prédécesseur Aimon, qui remplaça les quatre besants de la croix par les lettres : AIMO³⁹.

Sous Boniface de Savoie (1255-1263), les comptes de Chillon mentionnent des *denari Mauriziani*. En 1278, le maître de la monnaie est Mosé Millemerces. L'atelier savoyard de Saint-Maurice fut maintenu jusqu'à Amédée VI. En 1350, c'est un Milanais qui l'exploite : Manfred Frotta. Amédée VI eut des difficultés en Valais, au cours desquelles il assiégea Sion. La dernière mention de l'atelier est de 1359. Le centre de gravité des possessions savoyardes s'était déplacé encore plus au nord-ouest. Cela expliquerait la réouverture de l'atelier de Nyon, en 1364, et l'abandon de celui de Saint-Maurice.

Nous avons recherché dans la littérature numismatique et dans les catalogues des collections s'il s'y trouvait des deniers au temple carolingien, portant les légendes : LUDOVICUS IMP / XPIANA RELIGIO. D'une manière générale, il faut constater qu'ils y sont extrêmement rares.

Le *Traité des monnoies* des barons de Tobiesen DUBY⁴⁰ n'en compte pas. D. PROMIS, dans ses *Monete dei reali di Savoia*, nous l'avons vu, ne publie aucun denier au temple carolingien. E. GARIEL, dans ses *Monnaies royales de France*⁴¹, décrit 52 deniers au temple. Deux d'entre eux et une obole seulement portent les légendes : LUDOVICUS / XPIANA. Trois exemplaires sur 52, soit 6 %, cela nous montre leur rareté. Leur style est si différent que l'on n'hésite pas à les attribuer à un autre atelier. Selon nous, ces frappes émanaient de l'atelier — encore hypothétique — de Saint-Maurice. La même publication mentionne encore une trouvaille de La Haye, comptant 4 deniers au temple, et une autre, faite en Angleterre, 4 exemplaires, tous aux légendes : HLUDOVVICUS / XPISTIANA⁴².

Le catalogue des *Monnaies carolingiennes* de M. PROU⁴³ décrit un denier au temple et cinq oboles dont une seule porte au revers la légende XPIANA, pièce dont le droit porte manifestement la légende HLUDOVVICUS; elle n'est malheureusement pas reproduite (n° 1043), mais elle est du IX^e siècle.

Quant au volume I du *CNI*, nous l'avons vu, il ne cite qu'un seul denier au temple, avec la légende XPIANA⁴⁴. Le vol. II, consacré à l'atelier de Milan,

³⁷ S. GUICHENON, *op. cit.*, p. 269.

³⁸ *CNI*, I, 27, 54, pl. III, 4.

³⁹ *CNI*, I, 20, 24, pl. II, 8.

⁴⁰ Pierre-Ancher TOBIESEN-DUBY, *Traité des monnoies des barons...*, Paris, 1790.

⁴¹ E(rnest) GARIEL, *Les monnaies royales de France de la race carolingienne*, Strasbourg, 1883; 2^e partie, pp. 273-277, n^{os} 29, 42 et 46, pl. XLIV.

⁴² E. GARIEL, *op. cit.* : Trouvaille de la Haye, I^{re} partie, pp. 72-73, n^{os} 7-10, pl. VI.

⁴³ Maurice PROU, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies carolingiennes*. Paris, 1897, n^{os} 1042-1047, pl. XXIII (42).

⁴⁴ *CNI*, I, Savoia, 27, 54, pl. III, 4.

attribue à Louis II, empereur et roi d'Italie (855-875), 58 deniers au temple dont 7 seulement avec les légendes LUDOVICUS / XPIANA⁴⁵. Il serait intéressant de pouvoir comparer ces pièces à celles de nos collections romandes. Peut-être pourrait-on en tirer une sorte de classement chronologique relatif. C'est d'ailleurs ce que nous attendons avec intérêt des travaux d'É. CHEVALLEY, cité plus loin.

Notre recherche est fondée principalement sur les données littéraires et historiques. L'examen des pièces elles-mêmes est une autre saisie du problème. C'est à quoi s'est attelé un courageux collectionneur de Genève. Il mène son travail avec persévérance dans tous les musées et collections, fouillant les tiroirs, photographiant et pesant chaque pièce. Il a ainsi retrouvé déjà plus de 70 deniers. Au fur et à mesure de ses trouvailles, il affine son classement, établi sur la comparaison des coins, la forme des lettres, celle du temple, la technique de graveur de coin, l'aspect général. Il en a acquis la conviction que les deniers portant la légende XPIANA ont été frappés durant une longue période qu'il évalue au moins à deux siècles.

On comprendrait dès lors mieux les contradictions apparentes que nous avons relevées entre les attributions faites de la même pièce à des princes différents. La difficulté est de mettre cette chronologie relative en accord avec les faits historiques. Ed. Chevalley est le premier à pouvoir faire scientifiquement son étude comparée; ses prédécesseurs n'avaient pas à disposition les moyens techniques les plus récents.

Conclusions

1° Cet examen de la littérature du siècle dernier, que nous a-t-il appris de concret sur l'atelier de Saint-Maurice-d'Agaune? L'expression *deniers mauriçois* apparaît dans les textes en 1177⁴⁶. L. CIBRARIO en a relevé 12 mentions entre 1257 et 1396⁴⁷. Si l'usage s'était établi d'utiliser cette appellation, c'est que des deniers y avaient été frappés. La date des premières frappes semble remonter à la fin du XI^e siècle.

2° A Lausanne et à Genève, les évêques commencèrent à battre monnaie dans la première moitié du XI^e siècle. L'ouverture d'un atelier correspondait à une nécessité du commerce. Saint-Maurice était aussi placé sur une grande voie commerciale.

⁴⁵ CNI, V, Milan, pp. 16-21, n^{os} 10-11, 41-43, 45 et 46, pl. I, 20.

⁴⁶ S. GUICHENON, livre VI contenant les preuves, p. 40.

⁴⁷ L. CIBRARIO, *Économie politique du Moyen Âge*, Paris, 1859, pp. 222-233. — J. JEANPRÊTRE, dans « Les comptes de la châtellenie de Chillon et la monnaie de Lausanne » (*RSN*, 26, 1934, pp. 26-34), reprend les textes cités par Cibrario, les analyse et y recherche la valeur des deniers mauriçois en deniers lausannois. — Ernest CHAVANNES, qui a publié « Les comptes de la châtellenie de Chillon, 1402-1403 » (*MDR*, 2^e série, t. II, pp. 7-150) mentionne des deniers mauriçois pour des censes. Cf. p. 15.

3° Les deniers au temple de Louis-le-Pieux ont été frappés dans de nombreux ateliers ecclésiastiques. Quelques numismates⁴⁸ pensent que les deniers de la grande trouvaille d'Hermenches⁴⁹ auraient été frappés à Saint-Maurice. Leur très grande diversité de coins exclut, à notre avis, une provenance d'un atelier unique (fig. 1).

4° Les comtes de Savoie frappèrent à Suse dès le début du XI^e siècle. Lorsque Amédée III organisa sa campagne militaire en direction du Valais, il établit un atelier temporaire à Saint-Rhémy. Si un atelier existait à Saint-Maurice, on peut penser qu'il en profita, car c'est à cette période que l'on peut attribuer les premiers deniers aux légendes: LUDOVICUS IMP / XPIANA RELIGIO (fig. 2).

5° Les recherches d'Ed. Chevalley confirment que ce type de deniers a été frappé durant plusieurs siècles. Les citations de Cibrario appuient cette thèse.

6° On connaît le nom du monnayeur, Jacobus de Nyon, qui, en 1235, frappa monnaie à Saint-Maurice, pour Amédée IV. Il s'agit des deniers DUX CHABLASII / XPIANA RELIGIO, légende qui nous rappelle que le Chablais fut érigé en duché sous ce prince (fig. 3).

7° En 1278, Mosé Millemerces est monnayeur à Saint-Maurice.

8° En 1327, Bernard Robert est garde dans cet atelier.

9° Aimon fait frapper à Saint-Maurice des deniers aux légendes DUX CHABLASII-AIMO / XPIANA RELIGIO (fig. 4).

10° Enfin, Amédée VI avait à Saint-Maurice, en 1349, Manfredo Frotta comme maître monnayeur. Avec ce prince cessent toutes mentions d'un atelier, l'expression *deniers mauriçois* seule subsiste.

11° Il reste à établir pour qui travaillait l'atelier de Saint-Maurice, c'est-à-dire qui en était le *seigneur*: l'Abbaye ou le Comte? Dans le premier cas, cela expliquerait la persistance des légendes de LUDOVICUS / XPIANA RELIGIO. Dans le second cas, on s'étonne de ne pas voir figurer le nom des comtes de Savoie.

Nous inclinons à penser que le maintien du type le fut pour des raisons de politique commerciale, en d'autres termes pour respecter les habitudes des usagers en Chablais.

⁴⁸ Par exemple M. Fritz Aubert, grand connaisseur des monnaies frappées dans nos régions.

⁴⁹ Julien GRUAZ, «Le trésor d'Hermenches et les temps carolingiens», *Revue historique vaudoise*, juillet 1922, pp. 193-212. — Colin MARTIN, «Un ripostiglio di monete italiane del IX^o secolo», *Atti del I^o Convegno internazionale di studi sull'alto medioevo*, Novara, 1966, pp. 87-91.

En résumé :

Les comtes de Savoie ont frappé monnaie à Saint-Maurice. Aymon (fig. 4), le premier, apposa son nom sur des deniers, imités de ceux au type XPIANA (fig. 2), eux-mêmes imités du type HLUDOVVICUS / XPISTIANA (fig. 1). Les deniers du type 2 se sont retrouvés presque exclusivement dans nos contrées. Il est raisonnable de les attribuer à un atelier installé à Saint-Maurice. Les mentions d'archives *MONETA MAURITIENSIS* concernaient ces deniers, qui auraient été frappés dès l'an mille jusqu'au milieu du XIV^e siècle. Nous ne pouvons que faire nôtre la conviction qu'en avait A. Morel-Fatio.

Post-scriptum :

Notre rédaction était terminée lorsque M. Chevalley nous signala que le duc de Lorraine, Gislebert (915-939), avait frappé, à son nom, des deniers au temple carolingien portant l'un XPISTIANA RELIGIO et deux autres XPIANA RELIGIO. Ces trois pièces sont reproduites par H. DANNENBERG, *Die deutschen Münzen sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, Berlin, 1894 : 2^e volume, pp. 541-542, n^{os} 1391, 1391 a et 1391 b, reproduites à la planche 62.

Personne, à notre connaissance, n'avait remarqué ce changement de légende dans un même atelier. Qu'en penser ? Peut-on imaginer que le premier graveur de coins de notre atelier attribué à Saint-Maurice aurait travaillé en Lorraine ? Ou, plus simplement, qu'il s'agirait d'un artisan auquel on aurait donné comme modèle un denier de Lorraine ? Si c'était le cas, la date de frappe de ces deux deniers lorrains (915-939) conforterait notre sentiment que la frappe aurait commencé à Saint-Maurice au début du XI^e siècle déjà.

De son côté, M. Pierre Reichenbach nous rappelle avec à-propos que « Les comptes de l'hospice du Grand Saint-Bernard (1397-1477) », publiés par Lucien Quaglia, en collaboration avec Jean-Marie Theurillat — et Ernest Schüle pour le Glossaire — dans *Vallesia* 1973 et 1975, comportent encore des mentions de deniers mauricois, aussi de deniers lausannois. Il s'agit là, à n'en pas douter, de survivances. C'est aussi une indication que des deniers de ces deux ateliers continuaient à circuler, à défaut très certainement de numéraire plus récent.